

Décision

Générale

colonial

Décision n° 9-38-1901 Mutations

n° 9-38-1901

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

19 juin 1901

Numéro JO

n° 38 du 01/07/1901

Date du numéro

1 juillet 1901

TEXTE INTÉGRAL

M. Faivre, agent rentre des Affaires Indigènes est mis à la disposition de M. Piron, commissaire de police, à compter du 19 Juin 1901.